Personnes âgées

Accorder **une citoyenneté complète** aux immigrés âgés

À la faveur d'une mission parlementaire lancée par Claude Bartolone, dont le rapport a été publié l'été dernier, la question des immigrés âgés – et parmi eux, des *chibanis* – a récemment fait une incursion dans l'actualité. Pour Omar Samaoli, gérontologue, beaucoup reste à faire pour ces oubliés des politiques publiques.

© Vincent Pancol

Omar Samaoli, gérontologue, directeur de l'Observatoire gérontologique des migrations en France (OGMF).

tsa : Une récente mission parlementaire (1) a remis en lumière la question des immigrés âgés : qui sont-ils ?

Omar Samaoli : Pour une infime part, des *chibanis* : des hommes originaires du Maghreb, venus travailler en France dans les années 50 / 60, pour une part mariés mais qui n'ont pas bénéficié du regroupement familial et qui ne sont jamais rentrés au pays. Ils continuent à vivre seuls en France, à un âge avancé, généralement dans leur petite chambre du foyer de travailleurs migrants. Ces isolés ne représentent que 10 % au plus des immigrés âgés en France : les 90 % restant vieillissent en famille, avec des problématiques plutôt proches de celles que connaît toute personne âgée.

tsa : Nombre des préconisations de la mission portent sur les difficultés des *chibanis* : le signe d'une prise de conscience ?

O. S. : En tant qu'observateur attentif depuis plus de 20 ans, je dirais que leur cas n'est ni totalement ignoré ni vraiment pris en compte par les politiques. On s'interroge sur les conditions de leur vieillissement le temps d'une mission, de deux ou trois reportages, puis l'intérêt disparaît, sans que des mesures adaptées aient été prises. C'est un peu le sort fait aux préconisations de la récente mission, qui a fait preuve d'une grande qualité d'écoute lors des – nombreuses – auditions : l'espérance était énorme et elle le reste. Mais la traduction par des mesures conséquentes n'est pas encore au rendez-vous.

tsa : À une exception près : l'aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine, mesure adoptée en 2007, devrait bientôt enfin entrer en vigueur (2)…

(1) www.tsa-quotidien.fr, 8 juill. 2013.
(2) www.tsa-quotidien.fr, 14 janv. 2014.

À plus de 65 ans, personne ne devrait avoir à vivre dans un foyer pour migrants".

O. S.: Tout ce qui peut alléger la vie de ces immigrés est bon à prendre, mais cette mesure ne règle pas du tout le problème. Actuellement, ils doivent respecter un certain temps de présence en France pour continuer à percevoir ou avoir droit aux minima sociaux non contributifs (Aspa et allocation logement), ce qui limite drastiquement leurs séjours au pays d'origine. L'aide à la réinsertion vient en substitution de ces allocations, non exportables, et implique d'établir sa résidence hors de France. Or, très peu sont prêts à le faire. D'autant qu'ils y perdront aussi une part de leurs garanties santé…

tsa: Comment leur vieillissement est-il accompagné en France ?

O. S.: Ayant exercé des métiers difficiles, ils subissent souvent une perte précoce d'autonomie. Et sont mal ou très peu accompagnés, du fait de faibles ressources et faute d'entourage familial. Il ne leur est déjà pas évident d'admettre le recours à une aide, mais encore moins celle d'un tiers étranger. Et puis d'autres questions, d'ordre culturel, interfèrent. Faire venir l'épouse depuis le pays d'origine serait une solution, mais elle soulève des problèmes, notamment de logement. Le fait est que, à plus de 65 ans, personne ne devrait avoir à vivre dans ces foyers pour migrants. Quand allons-nous rompre avec ces vestiges d'un urbanisme de circonstance, irrémédiablement associé à des souffrances, de la solitude… à la « mal-vie » pour tout dire ?

Comprendre **pour agir**

Le 14 février, l'Institut national spécialisé d'études territoriales (Inset) d'Angers consacre une journée d'actualité au thème du vieillissement des femmes et hommes immigrés en France. Articulant interventions d'experts (dont Omar Samaoli, grand témoin de la journée) et présentation d'initiatives concrètes de terrain en direction de ce public (CCAS, associations, etc.), l'événement sera sous-tendu par quelques grandes questions : Comment aider ces populations à mieux comprendre les services de droit commun ? Comment modifier les pratiques face à cette problématique émergente ?

« Les personnes âgées immigrées : comprendre pour agir », Inset d'Angers.
Inscriptions en ligne : www.inset-angers.cnfpt.fr/evenementiel/individu/

tsa: Quelle serait la solution ?

O. S.: Leur accorder la liberté de résider là où ils le souhaitent, sans perdre leurs acquis. Et c'est, avant d'être une question d'argent, une question morale, éthique et de reconnaissance. Ces gens ont contribué – à l'époque, dans des conditions de travail indignes – à faire de ce pays ce qu'il est. Ce qui nous rend comptables de la manière dont la France les soutient ou non dans leurs vieux jours. On ignore trop souvent que l'immigration a créé chez eux une instabilité géographique, une affection pour « ici » et pour « là-bas » qui rend les allers-retours essentiels, mais le retour définitif souvent impossible. C'est un dommage collatéral de l'immigration, qui fait de la liberté de circulation un enjeu crucial. À cet égard, le politique doit prendre une mesure claire. De combien de bénéficiaires parle-t-on ? Ce ne sont pas eux qui vont grever le budget de nos organismes sociaux…

tsa: Des expérimentations existent pour adapter ces résidences (3)…

O. S.: Les initiatives pilotes ne manquent pas, je n'ai rien contre, mais elles évitent aussi de réfléchir à l'accès au logement diffus. Les foyers devaient être un sas vers une réinsertion. Or les gens font du surplace : sur ce point-là je ne rejoins pas le rapport de la mission, qui plaide pour d'énièmes opérations de réhabilitation des foyers. Il faut permettre aux migrants âgés qui vivent encore dans ces conditions spartiates de se loger ailleurs, ce qui permettrait d'envisager l'accueil d'un conjoint en France, et une possible vie de famille. Je plaide pour une citoyenneté ordinaire et complète, qui passe aussi par l'accès aux dispositifs des politiques publiques de la vieillesse.

tsa: *Quid* de la place des immigrés dans ces dispositifs, comme les maisons de retraite ?

O. S.: On a trop dit que les immigrés vieillissaient dans de mauvaises conditions parce qu'ils refusaient d'aller en maison de retraite. Mais qui veut y aller ? En réalité, ils sont très peu présents en institution car ils bénéficient – excepté les *chibanis* – d'un tissu familial solide : les solidarités intergénérationnelles et de voisinage ont largement survécu à l'expérience de l'immigration. Pour autant, un travail important de sensibilisation reste à faire, pour l'accès aux services d'accompagnement notamment. Et si les professionnels doivent être formés, la balle est aussi dans le camp des immigrés, qui doivent comprendre que c'est au prix de leur ouverture à ces dispositifs que peut advenir une vieillesse sereine.

tsa: Comment y parvenir ?

O. S.: Les collectivités et les acteurs locaux doivent réellement investir leur mission de sensibilisation, notamment sur les grandes maladies liées à la vieillesse. On est par exemple longtemps passé à côté de la maladie d'Alzheimer chez les immigrés. D'abord parce que ces populations ne font pas l'objet de diagnostics précoces ou de campagnes de prévention : en l'absence d'outils de diagnostic en langue arabe et de clinicien parlant la langue, les personnes touchées ne trouvent d'autre refuge qu'en psychiatrie. Ensuite parce que les familles, pour des raisons culturelles, ont tendance à cacher ces aînés qui « perdent un peu la tête ». On commence à se rattraper : je travaille sur un livret en arabe à destination des familles, sur la prise du bain, l'errance, l'agressivité, etc. Globalement, on a trop abordé la question des immigrés âgés sous l'angle administratif et réglementaire, on perd de vue que ces vieux doivent être accompagnés dans des projets de vie. Une vie qui, quoi qu'on en dise, se fait plus ici qu'ailleurs. ■

Propos recueillis par Marion Léotoing

(3) tsa n° 46, sept. 2013, p. 29.